



SPÉCIAL

information

**CORONAVIRUS
COVID-19**

Mai 2020 - N°3

LE MOT DU MAIRE

Igovillaises , igovillais,

Depuis huit semaines, nous avons dû faire face à une situation inédite dans l'histoire de notre pays. Nous avons tous dû modifier notre façon de vivre, dans le cadre des mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement. Vous avez appliqué avec beaucoup de rigueur et de respect les consignes strictes du confinement et je tiens à vous en féliciter et vous en remercier.

Pour répondre aux directives de l'Etat, la salle des fêtes, la salle du Fort, la Médiathèque, le Parc des loisirs, l'aire de jeu et l'accès au plan d'eau ont été fermés. Toutes les activités des associations ont été suspendues. Pour limiter la propagation du virus et assurer leur protection, les agents municipaux ont limité leurs tâches quotidiennes. Certains d'entre eux ont dû être protégés en tant que « personnes à risques » de développer une forme grave du Covid 19.

Pour autant, les services essentiels aux habitants ont été assurés :

- Conformément aux instructions des pouvoirs publics, la Mairie est restée fermée au public. Mais pour assurer la continuité des services, la secrétaire de mairie, placée en télétravail, a assuré une liaison entre les administrés et les élus. Elle a pu répondre aux diverses questions des Igovillais. Le site internet de la mairie, la page Facebook et les Flash Infos qui vous ont été distribués ont pu vous tenir informés des différentes mesures prises pour assurer la sécurité de tous.
- Avec mes adjoints, Mr MACÉ, Mme DELBÉ et Mme BREEMEERSCH ainsi que Mr JAHIER, conseiller délégué à la communication, nous avons formé un groupe

restreint de « cellule de crise » pour rester réactifs et répondre au plus vite aux besoins des habitants. La contrainte de ne pouvoir nous réunir physiquement, ne nous a pas empêchés de communiquer chaque jour, soit par un groupe de discussion de messagerie, soit par audio conférence. Nous avons ainsi pu échanger avec les membres du bureau de l'ASCI pour faire un point sur les activités des différentes sections, échanger avec les Parents représentants titulaires au sujet de la reprise de l'école le 12 mai prochain. Une réunion d'information à distance pour l'ensemble des conseillers municipaux, a été organisée jeudi 7 Mai.

- Depuis le début du confinement, conformément à la note du Ministère de la Santé, la municipalité a organisé la garde des enfants des personnels soignants. À partir du 23 mars, la commune d'Igoville a été désignée par la préfecture comme Centre de regroupement des enfants de parents indispensables à la gestion de la crise sanitaire, pour l'ensemble des communes du canton. Nous avons su assurer un accueil de ce groupe d'enfants, dans le respect des consignes sanitaires qui nous ont été données. Ce service a très bien fonctionné grâce à l'implication des enseignants volontaires, du service Petite Enfance-Jeunesse de l'Agglo et des agents municipaux. Je les remercie pour leur totale implication. Je remercie également, très chaleureusement, au nom de toute l'équipe municipale, le personnel soignant de notre commune, pour leur engagement sans faille, dans la lutte du Covid 19. Je ne voudrais pas oublier celles et ceux qui travaillaient dans les secteurs prioritaires, durant cette période.

Le 28 avril dernier, Edouard Philippe présentait à l'Assemblée nationale les grandes lignes d'un plan de reprise des activités. La mise en œuvre du déconfinement doit s'accompagner du respect strict de règles sanitaires, pour se prémunir d'une nouvelle vague épidémiologique.

Le Conseil scientifique a émis la recommandation du port de **masques**, en tissu notamment. Ils seront vivement recommandés dans les espaces publics, dans les magasins etc. et obligatoires dans les transports en commun et dans les collèges. Ils sont progressivement mis en vente dans les grandes surfaces, les bureaux de tabac ou les pharmacies. La « cellule de crise » municipale a fait le choix de passer une commande auprès d'un fournisseur Normand dès le 16 avril pour en assurer une **distribution gratuite** (1 masque par habitant) en attendant les masques commandés par le département qui devraient arriver mi juin ; ceci afin de préserver la santé de l'ensemble des habitants d'Igoville. Nous en démarrons la distribution à partir de maintenant à votre domicile (en commençant par la population âgée de 65 ans et plus) et tout au long de la semaine à venir. Il s'agit d'un masque alternatif « grand public », c'est-à-dire en tissu, lavable à 60° et réutilisable. Porter un masque ne nous dispensera pas pour autant d'appliquer les gestes barrières, et de respecter les mesures de distanciation. Nous nous devons de rester vigilants pour le bien de tous.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, le premier ministre a précisé que la réouverture des écoles maternelles et élémentaires serait très progressive.

À partir du 12 mai, les enseignants et le personnel affecté aux écoles accueilleront à nouveau les jeunes Igovillais, scolarisés en Grande Section, CP et CM2, les enfants des personnels « prioritaires » en respectant rigoureusement les dispositions et recommandations nationales. Dès la parution du Protocole Sanitaire, nous avons travaillé conjointement avec Mme Ouine, directrice de l'école, en lien avec l'inspection académique, à la reprise des cours.

Néanmoins, la scolarisation des élèves repose sur le libre choix des familles. Les parents restent libres de poursuivre la continuité des apprentissages de leur enfant à domicile.

Je sais combien il est important pour les familles que cette rentrée se réalise dans le strict respect des préconisations sanitaires. La sécurité des enfants, des personnels enseignants et municipaux est la préoccupation majeure de cette nouvelle organisation présentée dans les pages suivantes.

Vous l'avez compris pour que le déconfinement soit un succès, il se fera par étapes, dans une approche progressive, une méthode des petits pas. Dès le 11 mai, pour permettre aux uns et aux autres de reprendre le jogging, la pêche, les ballades, le plan d'eau sera à nouveau accessible. Je sais certains d'entre vous, impatients de retrouver cet espace propice à la détente.

Enfin je tiens à adresser des remerciements à toutes celles et ceux qui se sont impliqués lors de ce confinement, en confectionnant des masques, aux nombreux bénévoles qui se sont portés volontaires pour venir en aide aux personnes qui ne pouvaient se déplacer ou en prenant des nouvelles régulièrement auprès des plus fragiles, aux nombreuses personnes qui par des petits mots amicaux nous ont encouragé, nous les élus, à poursuivre nos actions lors de cette période complexe et inédite. Merci pour cet élan de solidarité dont vous avez fait preuve.

En cette période printanière herbes et mauvaises herbes ont poussé librement. Je voulais aussi saluer l'initiative des Igovillais qui ont entretenu, nettoyé les massifs ou tondu devant chez eux.

Nous avons surmonté les difficultés de ce confinement, le succès du déconfinement va dépendre du civisme de chacun et fait appel à l'engagement de tous.

Restons vigilants, protégeons-nous et tout ira bien !

Bien cordialement,

Sylvie BLANDIN

UN MASQUE GRATUIT PAR HABITANT

◆ La commune s'engage avec cette distribution de masque



Le port du masque ne dispense en aucun cas de respecter les gestes barrières

La date du déconfinement approche et plusieurs annonces indiquent que des masques seront prochainement disponibles, mais beaucoup d'incertitudes persistent. Serons nous tous équipés ?

Le risque de contamination est toujours présent. C'est pourquoi, pour préserver la santé de l'ensemble des habitants, la mairie d'Igoville a passé une commande de près de 2000 masques « grand public » à une entreprise normande.

Les masques sont produits en taille unique. Ils ont été conçus dans le respect des normes AFNOR, lavables et réutilisables.

Aujourd'hui les délais de livraison s'allongent. Notre commande a heureusement été validée le 21 avril, c'est pourquoi nous sommes heureux de vous remettre un masque par habitant.

Les consignes qui suivront vous aideront à le porter en toute sécurité et à l'entretenir.

Comme il est précisé sur le site du ministère des solidarités et de la santé, le port d'un masque grand public est préconisé dans certaines situations pour se protéger et protéger les autres. Il ne se substitue en aucune manière au respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

Enfin, comme vous le savez peut être le département a commandé 800 000 masques en tissu agréés et lavables 30 fois, qui devraient arriver mi juin.

A ce propos, nous reviendrons vers vous pour vous informer sur les modalités de livraison.

Protégeons-nous, portons tous des masques



EN SAVOIR



Le port du masque "n'est pas recommandé de manière systématique" pour les enfants, indique le ministère de la Santé. Le masque est même fortement déconseillé pour ceux âgés de moins de 2 ans.

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

RENTRÉE PROGRESSIVE A L'ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Le gouvernement vient de décider de la reprise de l'école.

L'école n'est pas obligatoire durant cette période particulière et la rentrée se fera sur la base du volontariat des parents.

Cependant, pour les enfants qui entreront à l'école pendant cette période, nous vous demandons le plus grand civisme en effectuant des contrôles de température avant tout départ pour l'école. A la moindre suspicion, vous gardez chez vous votre enfant. Vous appelez votre médecin traitant et vous nous faites part de la situation.

Afin de respecter le protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education Nationale, les contraintes des enseignants de l'école, le déroulement des temps scolaires jusqu'à l'été ne ressemblera pas à ce que vos enfants ont connu, avant cette longue période de confinement.

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, la reprise des écoles est fixée au mardi 12 mai.

A la demande de l'Education Nationale, elle va se dérouler en 2 temps :

- Du mardi 12 au mardi 19 mai : uniquement pour les GS - CP et CM2 (période de rodage),
- A partir du lundi 25 mai et jusqu'aux congés d'été : les CE1 - CE2 et CM1 viendront compléter les effectifs.
- **Les enseignants ont pris la décision de ne pas réouvrir les classes de petites et moyennes sections**

Pour limiter le nombre d'enfants par classe au même moment, le rythme retenu pour les temps de l'école est le suivant :

- 1 semaine sur 2 en présentiel, l'autre à la maison avec du travail à distance,
- De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

L'accueil des enfants se fera directement au portail (un affichage sera réalisé sur les 3 entrées de l'école), les parents n'étant plus autorisés à pénétrer dans l'enceinte du groupe scolaire, cour comprise.

Ils seront ensuite accompagnés directement dans leur salle de classe pour la journée.

Il vous sera également demandé de respecter un sens unique de circulation depuis le parking :

- A l'allée, le trottoir côté « écoles »,
- Au retour, le trottoir en face côté « maisons ».

Tout au long de ce parcours, les regroupements des parents sur l'espace public sont prohibés, conformément aux règles édictées par l'Etat.

Ensuite, les enfants seront accueillis par petit groupe de 15 au maximum par enseignant.

Pour tous les autres, l'école à distance restera la règle, y compris pour les familles qui ne souhaitent rescolariser leurs enfants.

En cette période extrêmement particulière, l'Equipe Municipale a souhaité mettre en place quelques actions complémentaires pour les parents qui ont une activité professionnelle, lorsque l'enfant est sur sa semaine d'école :

- Un accueil périscolaire de 7h30 à 8h30 et de 16h00 à 18h30,
- Un accueil le mercredi de 7h30 à 18h30,
- Un service de restauration le midi, livré directement dans l'école sous la forme de repas individuel.

Même si tout cela va avoir un coût pour notre collectivité et afin de respecter strictement les préconisations sanitaires, il nous est impossible d'envisager pour le moment la réouverture du restaurant scolaire. Notre prestataire actuel n'étant pas en capacité de fournir un conditionnement individuel, nous remercions la Boucherie Charcuterie de l'Andelle qui a accepté de relever de défi en un temps record et qui sera à nos côtés dès le mardi 12 mai pour assurer cette prestation.

Sandrine DELBE sera présente sur la plage de midi pour superviser la restauration.

Tous ces services restent accessibles en alternance, après inscription en Mairie, uniquement la semaine où ils sont scolarisés (l'autre semaine ces derniers devant rester à la maison).

En revanche et toujours à la demande de l'Etat, les enfants des personnels « essentiels » vont continuer à être accueillis tous les jours si besoin. Les parents devront alors se rapprocher de Mme Ouine, directrice de l'école, pour faire valider cette possibilité et pour s'assurer qu'ils remplissent bien toutes les conditions.

Enfin, le personnel municipal va être détaché spécifiquement dans les locaux pour accompagner au mieux les enseignants et les enfants dans cette période particulière. Il aura en particulier pour mission de veiller à la bonne application des gestes barrières.

Le ménage sera réalisé chaque soir et en fin de chaque semaine par la Société Ternett qui nous accompagne depuis le début du confinement.

Malheureusement, les jeux dans la cour vont être réduits à leur plus simple expression et l'aire de jeux va devoir être neutralisée jusqu'à nouvel ordre.

GUIDE SANITAIRE DES PARENTS

Avant la classe	
Température	Surveillance de l'apparition de symptômes chez les enfants avec une prise de température quotidienne avant qu'ils ne partent à l'école. (La température doit être inférieure à 37,8°C.)
Gestes barrières	Les familles doivent préparer les enfants à l'apprentissage des gestes barrières. Ceux-ci doivent être répétés régulièrement Voir idées et annexes
Masques	Interdit en maternelle Choix des familles en élémentaire : attention l'enfant doit être autonome pour le mettre et l'enlever.
Fournitures	Mouchoirs en papier individuels Matériel scolaire : trousse individuelle Bouteille d'eau individuelle
Habillage	Tenue pratique et complètement autonome
Horaires d'école	Respect des horaires 8h30-12h et 13h30-16h Horaires échelonnés selon les classes à partir du 25 mai
Entrées et sorties	A la barrière de l'école Utilisation des trois portails de l'école, respecter l'affichage de classe Respecter 1 m de distance entre chaque personne Respecter le sens de circulation Entrées et sorties en horaires décalés
Interdiction de pénétrer dans l'enceinte de l'école	Aucun adulte ne doit pénétrer dans les locaux
Pendant la classe	
Garderie	Service de garderie 7h30-8h30 et 16h 18h30
Repas	Service de cantine de 12h à 13h30 avec livraison d'un repas froid. Repas pris en classe par petits groupes ou dehors si le temps le permet. Sous surveillance du personnel municipal.
N° téléphone en cas de questions	<p>• L'Ecole d'Igoville</p> <p>☎ Tél. : 02.35.02.11.67 ✉ Mail : 0271688n@ac-rouen.fr</p>

◆ Explications des gestes barrières

Les règles de distanciation sociale et les gestes barrières seront respectés toute la journée:

Les enfants vulnérables ou ayant un parent/proche vulnérable ne doivent pas revenir. Les enfants ayant eu le virus, ou ayant un parent ou un proche ayant eu le virus, ne pourront revenir en classe qu'après avoir été testés, ou avec une attestation de leur médecin traitant justifiant qu'ils ne sont pas ou plus contagieux.

L'espace dans les classes va être réorganisé. Les tables seront espacées d'au moins un mètre, les enfants auront une place fixe attribuée, iront régulièrement se laver les mains, resteront à distance même pendant les récréations (où les jouets y seront strictement interdits), devront apporter leur propre matériel d'école et ne pas le prêter, etc. Chaque enfant aura une place et un matériel attribués. Les espaces jeux des classes seront interdits d'accès.

Aucun masque ne sera distribué aux élèves. Il est possible que l'élève apporte le sien mais il sera confisqué s'il n'en fait pas une utilisation correcte.

Les maîtres présents avec les élèves porteront des masques ou des visières durant toute la journée d'école.

L'apprentissage des gestes barrières se fera également à la maison.

Les parents devront fournir un matériel individuel (trousse), ainsi que des mouchoirs individuels et une bouteille d'eau personnelle.

L'enfant devra arriver à l'école avec une tenue pratique et autonome.

L'arrivée à l'école se déroulera ainsi :

- ✓ Respect du sens de circulation, des horaires et des portes d'entrées et de sorties,
- ✓ Prise de la température avant de partir à l'école,
- ✓ Si la température est inférieure à 37,8°C, l'élève pourra aller à l'école. Sinon il devra rester à la maison avec ses parents.
- ✓ Les élèves devront se laver les mains dans les toilettes avant de rentrer dans la classe.

■ Le gel hydro-alcoolique est interdit. (les enfants ne pourront avoir en leur possession de gel hydro-alcoolique),

■ L'eau et le savon sont tout aussi efficaces. (Des commandes de savons et de papier essuie mains ont été prévus en conséquence !)

■ Une personne sera mobilisée à temps plein pour surveiller le nettoyage et pour désinfecter les sanitaires après passage.

■ Les récréations se feront par petits groupes et par roulement. Des activités seront organisées par les maîtres tout en respectant les règles sanitaires. Pas de jeux de contact, pas de jeux de ballon. Les structures de jeux seront interdites. Tous les jeux disponibles dans la cour de récréation ne seront pas accessibles.

Si durant la journée d'école, un élève présente des symptômes du Covid-19, il sera isolé et les parents seront contactés pour le récupérer. L'enfant ne pourra retourner à l'école qu'après avoir fait un test de dépistage Covid-19 négatif. Si le test est positif, les parents devront contacter l'école pour communiquer cette information.

Un livret doit être réalisé sur les bases du travail effectué avant la mise en confinement. Il n'y aura pas de livret pour le 3ème trimestre.

Tous les élèves seront admis en classe supérieure. L'année suivante, les professeurs prendront en compte le retard et réadapteront le programme pour pouvoir le rattraper.

LA DÉCHÈTERIE D'ALIZAY ROUVRE LE 11 MAI

◆ Les déchèteries de l'Agglo Seine-Eure rouvrent à partir du 11 mai.

Les horaires élargis, ci-dessous, sont valables les 2 premières semaines, puis seront révisés.

Les modalités d'accès pour le public sont les suivantes:

- Port du masque conseillé
- Carte d'accès tenu par les usagers pour le scan
- Port des gants ou gel hydro-alcoolique en entrée de déchèterie
- 5 véhicules maxi sur le site
- Pas d'aide des gardiens, venir à deux si besoin
- Aucun matériel fourni par la déchèterie, venir avec ses propres outils pour décharger.
- Les enfants restent dans la voiture (comme d'habitude)
- Nombre de voyage limité à 2 par semaine
- Aucune familiarité avec le personnel: pas de poignées de main, d'embrassades ou d'accolades
- Sens unique de circulation obligatoire

Il va y avoir énormément d'apports les 1ères semaines. Le temps d'attente risque d'être très long, c'est pourquoi il est conseillé de reporter, dans la mesure du possible, ses apports en déchèterie

La Direction Déchets et Propreté.

DÉCHÈTERIE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ALIZAY	8H30 - 11H45	FERMÉE	8H30 - 11H45	8H30 - 11H45	8H30 - 11H45	9H00 - 12H00
	13H30 - 17H00		13H30 - 17H00	13H30 - 17H00	13H30 - 17H00	13H30 - 17H45



seine
-eure
agglo

LA MAIRIE RESTE MOBILISÉE AUPRÈS DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES ET ISOLÉES

◆ La Mairie reste mobilisée auprès des personnes les plus fragiles et isolées.

▶ Une aide sur mesure est apportée, à ceux qui ne peuvent faire les courses, ou aller à la pharmacie.

Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à appeler la mairie au :

☎ [02.35.23.01.94](tel:02.35.23.01.94) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

LA MÉDIATHÈQUE D'IGOVILLE

◆ La médiathèque reste pour le moment fermée.

▶ Par mesure de protection vis à vis de nos bénévoles et afin de préparer au mieux les mesures sanitaires à mettre en oeuvre pour accueillir le public : La Médiathèque reste fermée.

Nous reviendrons vers vous pour vous faire connaître la date d'ouverture un peu plus tard. En attendant, le service de portage de livres à domicile fonctionne toujours

▶ Nous vous rappelons cependant que Sandrine DELBÉ, adjointe à la Culture et responsable de la Médiathèque d'Igoville, vous propose le portage de livres à domicile.

Il vous suffit soit d'appeler le n° de la mairie ☎ [02 35 23 01 94](tel:0235230194), la secrétaire transmettra à Sandrine DELBÉ qui vous recontactera pour connaître vos souhaits de lecture ou soit d'envoyer un mail à ✉ mediatheque.igoville@gmail.com

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Commémoration
du 75ème
anniversaire de
la victoire du 8
mai 1945

8

mai 2020
Commémoration
de la victoire du 8 mai 1945
#COVID-19



La situation sanitaire et les mesures de confinement liées à l'épidémie de COVID-19 n'a pas permis la tenue des cérémonies du 8 mai dans le format habituel.

Étant donné le caractère fédérateur de la commémoration et la nécessité de maintenir les mesures sanitaires, le Gouvernement avait décidé de tenir des cérémonies en format très restreint, pour le 75ème anniversaire de la victoire de 1945.

Ainsi, sans présence de public, Madame le Maire, accompagnée d'un porte-drapeau et de 3 élus, a déposé une gerbe au Monument aux Morts le 8 Mai, afin de marquer ce moment de mémoire.

- 10 -

PLAN DE DÉCONFINEMENT A PARTIR DU 11 MAI 2020

◆ Conformément au plan de déconfinement des pouvoirs publics, la commune vous informe des premières mesures prises dans cette première phase.

Après 2 mois de confinement, le premier ministre a présenté devant les 2 Assemblées la stratégie nationale du plan de déconfinement. Même si les grandes lignes doivent s'affiner dans le temps, la commune a également travaillé pour vous présenter la déclinaison de ce plan, au niveau local.

Nos objectifs sont à la fois, de garantir la sécurité sanitaire des habitants, tout en reprenant progressivement les activités locales, dans la limite des restrictions actuelles qui s'imposent à nous. Une de nos mesures phares de notre plan local, reste bien sûr la distribution gratuite d'un masque à tous les habitants de la commune.

◆ Organisation de la vie quotidienne à partir du 11 Mai (1ère phase)



VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS

Directive Gouvernementale Ou Mesure Municipale...

A partir du 11 Mai

Accès à la Mairie	Mesure Municipale	Accueil téléphonique de 9h à 12h Accueil uniquement sur RDV dans le respect des gestes barrières.
Mariage et cérémonies	Directive Gouvernementale	Reporté sauf urgence > A définir fin Mai
Cérémonies funéraires	Directive Gouvernementale	Moins de 20 personnes > A définir fin Mai
Cimetière	Mesure Municipale	Accessible aux horaires habituels.
Eglise	Directive Gouvernementale	Ouverte uniquement pour les inhumations
Rassemblement de plus de 10 personnes (sphère publique et privée)	Directive Gouvernementale	Limitation à redéfinir fin Mai
Salle des fêtes, salle du Fort et le Mini Réseau	Mesure Municipale	Elles restent fermées, compte tenu des restrictions sur les rassemblements
Médiathèque (Précisons page 10)	Mesure Municipale	La Médiathèque reste fermée pour le moment



VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS

Directive Gouvernementale
Ou Mesure Municipale...

A partir du 11 Mai

Aire de jeux

Mesure
Municipale

Comme pour l'école les jeux
restent inaccessibles

Activités des
associations et du
comité des fêtes

Mesure Municipale
en accord avec les
représentants de ces
structures

Compte tenu des mesures
sanitaires à appliquer, de la
limitation des rassemblements,
des restrictions sur le sport.
Toutes les activités, voyages et
manifestations sont reportées.
Les associations se chargent de
l'information aux adhérents.

Plan d'eau

Mesure
Municipale

Réouverture aux piétons, aux
pêcheurs et aux vélos, dans le
respect de la distanciation sociale

Parc des Loisirs /
terrain de foot

Mesure
Municipale

Restent fermés
Restrictions sur les
rassemblements
Sport collectif non autorisé



TRANSPORTS

Directive Gouvernementale
Ou Mesure Municipale...

A partir du 11 Mai

Dans l'espace public

Directive
Gouvernementale

Port du masque non obligatoire
mais recommandé
Liberté de circulation sans
attestation

En transport en commun
/ Taxi (en l'absence de
protection chauffeur/
passager)

Directive
Gouvernementale

Port du masque obligatoire
La ligne P et les transports
scolaires circuleront à 100%

Longue distance
> à 100 km

Directive
Gouvernementale

Limitation aux motifs impérieux
familiaux et professionnels
(Attestation à venir)



SPORT

Directive Gouvernementale
Ou Mesure Municipale...

A partir du 11 Mai

Sport individuel à
l'extérieur

Directive
Gouvernementale

Autorisation sous réserve de
respecter les règles de
distanciation sociale



ECOLEES ET CRECHES

Directive Gouvernementale Ou Mesure Municipale...

A partir du 11 Mai

<p>Crèches Les cabrioles</p>	<p>Mesure Agglomération Seine-Eure</p>	<p>Accueil à Pîtres Dès les 25 réouverture de la crèche d'Igoville Limitation à 10 enfants Mesures sanitaires renforcées Masque obligatoire pour le personnel</p>
<p>Ecole Maternelle et élémentaire <i>(Précisions page 5)</i></p>	<p>Mesure Municipale prise conjointement avec les enseignants Les dispositions prises dépendent des directives de l'inspection académique et du protocole sanitaire national.</p>	<p>Sur volontariat des parents Rentrée progressive en 2 phases Limitation du nombre d'enfants par classe. Port du masque pour les enseignants et le personnel municipal. Application des mesures du protocole sanitaire national.</p>
<p>Collège</p>	<p>Mesures du Conseil départemental</p>	<p>En commençant d'abord par les 6ème et 5ème Port du masque obligatoire pour les élèves et les enseignants. Limitation du nombre d'élève par classe.</p>
<p>Lycée</p>	<p>Mesures du Conseil Régional</p>	<p>Décision fin mai, mais Le président de la Région a déjà fait part de sa volonté de ne pas ouvrir les lycées.</p>



COMMERCES

Directive Gouvernementale Ou Mesure Municipale...

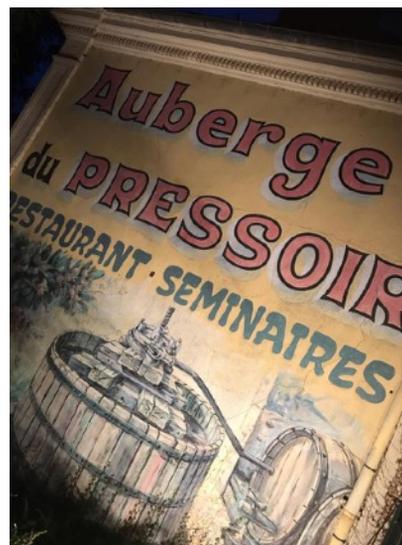
A partir du 11 Mai

<p>Tous les commerces coiffeur, fleuristes, cordonnier, pressing, institut de beauté, opticien...</p>	<p>Directive Gouvernementale</p>	<p>Peuvent réouvrir sous réserves du respect des règles et des guides sanitaires</p>
<p>Les restaurants</p>	<p>Directive Gouvernementale</p>	<p>Restent fermés A définir fin mai</p>

SOUTENONS NOS RESTAURATEURS

N'hésitez pas à soutenir les restaurateurs dès maintenant, avant d'aller leur rendre visite lorsque cela sera de nouveau possible !

L' Auberge du Pressoir à Igoville propose par exemple des bons pré-payés ici : <https://bit.ly/pressoir1> et ici : <https://bit.ly/pressoir2> qui vous permettront de leur donner un coup de pouce 👍 en attendant de pouvoir de nouveau goûter à leur cuisine normande classique et inventive 🍴 😊 !



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



Comme vous l'avez peut-être vu, les entreprises qui installent la fibre ont continué à travailler, durant le confinement.

Cette période a malgré tout largement perturbé le planning de déploiement et le respect des échéances.

Nous reviendrons vers vous dès que nous disposerons d'information stabilisée à ce sujet.

BELLE OPÉRATION DES GENDARMES SUR LE PLAN D'EAU

◆ Des motards arrêtés en plein rodéo au plan d'eau, pendant le confinement

Depuis plusieurs semaines, des rodéos sauvages à moto étaient signalés à proximité de la salle du Fort et du Plan d'eau.

Une pratique d'autant plus interdite que ce site est protégé et interdit à la circulation par arrêté municipal.

Les gendarmes de la brigade de Pont-de-l'Arche, renforcés par le Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Louviers, ont interpellé six pilotes et un passager, âgés de 20 à 30 ans.

En tout, cinq moto-cross de grosses cylindrées et un scooter ont été saisis par la gendarmerie. Elles ont été placées à la fourrière.

Aucun des six pilotes n'avait le permis pour conduire des motos de grosse cylindrée. L'une des cinq motos était même déclarée volée depuis 2017 dans l'Oise.

Ils ont été verbalisés pour non-respect du confinement (135 euros). Ils devront également répondre de leurs actes pour des faits de rodéo, divers délits routiers, la conduite de motos sans permis. Le pilote de la moto volée est également concerné par un recel d'un bien provenant d'un vol.

OPÉRATION SOLIDAIRE

Belle Initiative

Dans cette période, nous souhaitons mettre à l'honneur des actions solidaire avec des personnes engagées qui sollicitent votre mobilisation.

Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à nous faire part de vos belles actions solidaires.

Le comité des fêtes et ses couturières bénévoles se sont proposés pour confectionner des masque gratuits avec un plan Afnor aux Igovillais. Veuillez m'envoyer directement vos demandes avec noms et adresse ainsi que le nombre enfants ou adultes.

Par mail : poissonj@sfr.fr

Par téléphone, au [06 26 18 91 07](tel:0626189107)

L'ACTIVITÉ PARTIELLE MIS EN PLACE POUR LES SALARIÉS D'UN PARTICULIER EMPLOYEUR

◆ **Un dispositif exceptionnel d'accompagnement pour les particuliers employeurs, les salariés à domicile, les assistants maternels agréés et les gardes d'enfants**

Le Gouvernement a annoncé le 29 avril dans un communiqué que le dispositif d'indemnisation exceptionnelle pour les salariés à domicile et les particuliers employeurs, que nous vous avons présenté sur le précédent Flash info, serait reconduit dans les mêmes conditions pour le mois de mai.

EN SAVOIR 



DES OFFRES D'EMPLOI DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

◆ **COVID-19 / Mobilisation exceptionnelle pour l'emploi. Des offres sur des secteurs prioritaires dans cette période.**

Pendant cette crise sanitaire que nous traversons, certaines entreprises, appartenant aux secteurs essentiels pour la population, ont besoin de renfort en main-d'œuvre pour assurer leurs activités et la continuité économique du pays.

Pour y répondre, [la plateforme Mobilisation Emploi](#) a été mise en place et est accessible aux demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi et aux salariés en activité partielle.



EN SAVOIR 



Actuellement en recherche d'emploi ou en activité partielle, soutenez et venez travailler avec les salarié(e)s des secteurs prioritaires.
[Santé, Agriculture, Agro-alimentaire, Transports, Logistique, Aide à domicile, Énergie, Télécommunication]

LA PHARMACIE ET LES COMMERÇANTS RESTENT MOBILISÉS POUR VOUS

◆ Une mobilisation sans faille depuis le début du confinement. Merci à toutes et à tous !

Les commerces alimentaires d'Igoville restent donc ouverts :

La boulangerie Crochemore, la boucherie Vacher, le primeur Légumes et Compagnie et Super U.

Certains commerçants nous précisent et vous proposent :

- **Le primeur Légumes et compagnie** ☎ [02 35 02 05 73](tel:0235020573)

- **Boucherie Vacher** ☎ [02 35 23 67 76](tel:0235236776)

- **Boulangerie Crochemore** ☎ [02 35 02 14 43](tel:0235021443)

- **Boucherie de l'Andelle**

(En lien avec le primeur d'Igoville) Livraison proposée sur un panier moyen de 20€ minimum, entre 15h & 18h (boucherie, charcuterie, traiteur, fruits et légumes... dans un rayon de 15/20 kilomètres)

Pour les commandes, appelez le matin au : ☎ [06 66 99 40 13](tel:0666994013) ou [02 35 60 45 00](tel:0235604500)

- **Présence Verte** qui travaille avec le CCAS d'Igoville, vous propose également un service de portage de repas longue durée de conservation.

Le repas peut s'adresser également à des personnes ayant des allergies alimentaires.

Ce service est ouvert à tous. Livraison possible sur plusieurs jours et plusieurs semaines

☎ [02 32 23 40 44](tel:0232234044)

- **Pharmacie Centrale Igoville** ☎ [02 35 23 22 29](tel:0235232229)

Possibilité d'apporter à domicile les prescriptions pour les personnes vulnérables et qui ne peuvent pas se déplacer.

- **Docteur JOUVIN DAYOT** ☎ [02 35 23 16 17](tel:0235231617)

Est désormais équipée pour réaliser de la télé-consultation

**A partir du 11 Mai, nous serons heureux
de retrouver tous nos commerçants
d'Igoville**

RESTEZ EN CONTACT AVEC LA MAIRIE

Comme indiqué plus haut, à partir de lundi, l'accueil à la Mairie ne se fait que sur Rendez-vous.

Pour nous contacter merci d'utiliser le N° de téléphone suivant :

 **[02 35 23 01 94](tel:0235230194)** accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h

ou en utilisant l'adresse mail suivante : mairie.igoville@orange.fr

Pour suivre l'actualité, n'hésitez pas à consulter le site internet, une page entière a été dédiée aux informations liées au Covid 19 et au confinement. Il est mis à jour régulièrement.

N'hésitez pas à nous suivre également sur les réseaux sociaux via les pages [Twitter](#) et [Facebook](#)

Attention, il est à noter que le panneau d'affichage, face à la boulangerie est actuellement hors service. Les informations diffusées ne peuvent pas être mises à jour. Le technicien dans le contexte actuel n'a pas pu intervenir pour le moment.



www.commune-igoville.com

EN SAVOIR



• Igoville présente sur les Réseaux Sociaux •



www.facebook.com/Igoville27/



<https://twitter.com/IgovilleCommune>